

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1464

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° 656 de M. Charié

APRÈS L'ARTICLE 6

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement rend un rapport au Parlement pour le 30 juin 2009 sur la mise en place des procédures de dématérialisation des factures et des paiements dans les administrations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement demande au Gouvernement de rendre compte au Parlement de son action pour mettre concrètement en oeuvre le principe fixé par l'amendement 656 du rapporteur. Cela permettra un meilleur contrôle de l'effectivité des mesures votées par le pouvoir législatif.